

Madame Amandine MARTIN
3 rue Jean-François Champollion
67600 SELESTAT

martin.amandine68@gmail.com

ARRETE N°540/2024

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** la demande, en date du 7 octobre 2024, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé sollicite l'autorisation de stationner une camionnette, au droit du n°3 rue Jean-François Champollion à SELESTAT, en vue de procéder à un déménagement;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2542-2 donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat, notamment l'arrêté du 19 avril 1967 et ses avenants ;
- VU** l'état des lieux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers ;

a r r ê t e :

ARTICLE 1 :

Le permissionnaire est autorisé, à titre précaire et toujours révocable, à stationner une camionnette, au droit du n°3 rue Jean-François Champollion le samedi 2 novembre 2024 de 8h00 à 16h00.

ARTICLE 2 :

Les panneaux matérialisant la réservation sont mis en place par le permissionnaire.

ARTICLE 3 :

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

(Rag/mc)

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241007-ARR_0540_2024-AR



Sélestat, le 7 octobre 2024

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bauer'.

Marcel BAUER

copie transmise à :

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Commandant de Police de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Réglementation et Affaires Générales

Service Police Municipale

Le permissionnaire

martin.amandine68@gmail.com

VILLE DE SELESTAT - arrêté n°540/2024 du 7 octobre 2024